



CTL 12 JUIN 2020

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Après des semaines de réunion-audio qui ont permis de garder le contact, nous apprécions la réunion à nouveau en présentiel de cette instance, même réduite au nombre de titulaires des représentants des personnels dans le cadre d'un déconfinement progressif respectant les mesures de sécurité sanitaire.

La crise du coronavirus a révélé des décisions politiques et sanitaires inédites. Ce qui était impensable hier, comme l'arrêt des entreprises, l'arrêt d'une grande partie des transports dont l'aviation, est devenu en quelques jours une réalité ! Rien ne pouvait être modifié au niveau national sous prétexte d'économie globalisée et mondialisée et de risques sociaux et économiques trop prégnants pour diminuer l'empreinte carbone, en arrêtant par exemple les activités les plus polluantes. Or, une grande majorité de pays industrialisés, comme la France ont mis une partie de leur économie et population sous cloche pour arrêter un virus !

On a aussi découvert à l'occasion de la transmission du covid 19 que cette épidémie a probablement été provoquée par l'hyper technologie : celle de l'élevage qui concentre les animaux, et accroît l'effet de serre, mais aussi celle du transport des aliments, de l'aviation. Le lien entre la perte de la biodiversité et propagation des virus a été établi par de nombreux écologues. C'est en partie notre modèle sociétal qui a rendu cette pandémie possible, dérèglement climatique et modèle économique étant intrinsèquement liés. Mais à cette crise sanitaire, va peut-être s'ajouter une crise économique et sociétale profonde. Les 55 organisations, dont la CFDT qui composent le « Pacte du Pouvoir de vivre » ont immédiatement réagi après l'expression du premier ministre le 28 avril 2020 à l'assemblée nationale, sur les conditions de mise en œuvre du déconfinement qui a démarré le 11 mai dernier en constatant que de trop nombreuses personnes avaient été oubliées dans les annonces : demandeurs d'emploi, sans-abris, ménages et jeunes en difficulté, migrants, décrocheurs scolaires,. Des sujets essentiels aussi n'ont pas été abordés : accès aux soins, modes de transport, cadre démocratique, écologique et social du plan de relance économique. Les inégalités ne sont pas apparues avec la crise mais la crise les a exacerbées. La question du retour de l'ISF ne résoudra pas l'endettement, mais la solidarité exprimée à tous les niveaux doit également l'être au niveau fiscal. La contribution des plus riches (revenus, patrimoine) est posée. Le FMI lui-même est favorable à une taxe sur les hauts revenus. Derrière l'imposition des plus riches est posée la question de la cohésion de la société.

Pour la CFDT et la CFTC, demain ne doit pas être comme aujourd'hui. En France, ce sont 28 802 personnes décédées du Covid-19 qui ont été recensées au 31 mai. Le scénario de disparition virus avec l'été n'est apparemment pas retenu (le virus a progressé au Brésil, malgré la chaleur) et le risque d'une deuxième vague à l'automne n'est pas écarté, comme le prouve la réapparition de plusieurs clusters en France, et les reconfinements partiels pour deux pays, la Corée du Sud et le Vietnam- Plus que jamais, la prudence est nécessaire, il ne faut baisser la garde, ni sur les mesures de sécurité sanitaire dans les services ni les gestes barrières et la distanciation sociale.



Dans cette période, pendant laquelle le dialogue social, s'est réalisé par téléphone, il a été fait la démonstration de l'utilité des CHSCT et du dialogue social. Il y a eu certes des avancées, comme pour les fonctionnaires, la suspension du jour de carence (la CFDT et la CFTC continuent de demander l'annulation de ce jour de carence et non pas sa simple suspension car c'est une mesure qui peut les agents malades à rester au travail pour ne pas perdre une journée de salaire).

Il y a eu de graves injustices aussi, comme l'ordonnance sur les congés qui n'a fait l'objet d'aucune discussion et encore moins de négociation. Pour la CFDT Finances, cette ordonnance est injuste, contraire à l'égalité de traitement entre les agents et inutile pour le service public. Monsieur le Président et Directeur régional, le 5 juin 2020, vous nous indiquez lors de l'audio-conférence que la DGFIP réfléchissait aux modalités d'application de la **consi** Fonction Publique d'autoriser le dépôt des congés 2019 sur un CET déplafonné en 2020. Nous sommes le 12 juin, qu'en est-il de cette question ?

Certaines thématiques mériteraient d'être inscrites dans l'agenda social, comme le télétravail, l'écoresponsabilité et le numérique. Ces thèmes transversaux ont pour objectif de parler de l'organisation du travail à distance ou télétravail, des conséquences de la transformation numérique sur nos métiers et leurs impacts en termes de formation, de s'inscrire dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociale. Le télétravail a certes été développé à la DGFIP pendant la crise, mais dans quelles conditions ? Certains télétravailleurs, ont fait de la réponse téléphonique sans accès aux applicatifs métiers, d'autres avec leur ordinateur personnel ont répondu aux mails de leur service via le portail DGFIP sans accès au compte de l'utilisateur . . --11 est urgent d'améliorer l'accès au télétravail, et les conditions de travail des télétravailleurs.

Que dire par ailleurs de la prime exceptionnelle décidée par le gouvernement dans le cadre de cette crise sanitaire et de la unilatérale de la DGFIP d'en supprimer le deuxième niveau d'un montant de 660 € ? Et pourquoi aussi, seulement 30 % des effectifs éligibles ? Que dire également de cette prime Covid, dont les effets sur les collectifs de travail se font déjà ressentir dans les services du Rhône ...

Pouvez-vous nous indiquer clairement le nombre de jours en présentiel, en télétravail ou autre critère subsidiaire pour être éligible à la prime de 330 euros et à celle de 1000 € dans le Rhône ? Est-ce que ces critères sont nationaux ou définis au niveau local ? Merci aussi d'explicitier la période prise en compte par la DRFIP du Rhône pour le calcul des jours. L'éligibilité ne semble pas répondre à notre sens au critère de surcroît de tâches comme indiqué dans le décret. Si les agents en présentiel, n'ont pas le nombre de jours suffisant, c'est que les normes sanitaires ont conduit à une rotation des effectifs en présentiel. Pourquoi pénaliser les télétravailleurs, qui ont eux aussi du faire face à un surcroît des tâches dans cette période ?

Pour conclure sur un aspect positif de la situation de ces dernières semaines, c'est que le service public est d'abord une richesse, Ce service public a fait la preuve qu'il ne peut se résumer à une approche budgétaire. A l'hôpital d'abord où la logique du « moins d'Etat » a été balayé par la crise. Mais jusqu'à quand ? Quelles conséquences aussi dans notre champ professionnel ? Les administrations des finances doivent avoir les moyens de contrôler les aides accordées aux entreprises et aux indépendants Pour l'instant, c'est le ministère du Travail que l'on entend sur ce thème. Or, la DGFIP, la Douane et la DGCCRF sont aussi des administrations de contrôle qui doivent sanctionner d'éventuels abus.

A la DGFIP, la réforme de la « géographie revisitée » a été suspendue. Elle doit être purement et simplement abandonnée. La crise a montré l'importance du rôle des maires en lien avec les Préfets et des services publics de proximité.